

Grigny, le 26 Mai 2023

Mesdames, Messieurs
Les Membres du Conseil municipal

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités locales et l'arrêté n°2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le :

Vendredi 09 juin 2023 à 19 heures

En Mairie de Grigny

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Secrétaire de Séance,
- Élections Sénatoriales : désignation des délégués suppléants.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Philippe RIO

PJ : Arrêté n°2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023